



⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
08.06.94 Bulletin 94/23

⑤① Int. Cl.⁵ : **B65D 85/672, B65D 85/62,**
B65D 75/62, B65D 75/20

②① Numéro de dépôt : **91401009.5**

②② Date de dépôt : **17.04.91**

⑤④ **Conditionnement d'objets tels que rouleaux d'ouate de cellulose.**

③⑩ Priorité : **27.04.90 FR 9005363**

⑦③ Titulaire : **KAYSERSBERG SA**
Route de Lapoutroie
F-68240 Kayserberg (FR)

④③ Date de publication de la demande :
30.10.91 Bulletin 91/44

⑦② Inventeur : **Laurent, Pierre**
1, rue Jules Vernes
F-68320 Kunheim (FR)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
08.06.94 Bulletin 94/23

⑦④ Mandataire : **David, Daniel et al**
KAYSERBERG
Service Propriété Industrielle
23 boulevard Georges Clemenceau
F-92402 Courbevoie Cédex (FR)

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

⑤⑥ Documents cités :
EP-A- 0 279 770
CH-A- 376 247
DE-U- 8 429 093
FR-A- 1 043 541

EP 0 454 541 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne le domaine des articles à usage sanitaire ou domestique, tels que notamment les rouleaux d'ouate de cellulose : rouleaux de papier ménager ou de papier toilette, et vise leur conditionnement.

Les rouleaux d'ouate de cellulose sont habituellement proposés à la vente par groupements de quatre, six unités, ou plus, dans un emballage constitué par un film en matériau synthétique : polyéthylène, polypropylène,

Dans un souci d'économie, on cherche maintenant à présenter à la clientèle des paquets rassemblant un nombre plus important de rouleaux : 12, 24 ou même 48.

Une technique de réalisation de tels paquets consiste à former dans un premier temps des groupements avec le nombre d'unités choisi, puis à envelopper ceux-ci dans une feuille de matériau synthétique. Celle-ci, par exemple, est mise en ceinture autour du groupement avec jonction des extrémités qui sont soudées ensemble. Ensuite les bords latéraux de la ceinture sont repliés sur les deux faces opposées restantes, et les rabats ainsi formés sont soudés entre eux.

Lorsque les paquets sont volumineux, on peut les munir d'une poignée facilitant leur transport et leur manipulation par l'utilisateur. Pour réaliser cette poignée, on rapporte sur l'enveloppe une bande de matériau synthétique approprié que l'on fixe par ses extrémités.

Un conditionnement tel que décrit ci-dessus est connu, par exemple, du document DE-U-8 429 093, qui décrit un conditionnement pour une pile de papiers.

Ce mode de conditionnement ne donne pas entière satisfaction et est encore susceptible d'amélioration.

En effet, après ouverture et extraction d'un certain nombre de rouleaux, l'enveloppe, souple en elle-même, n'ayant aucune tenue, a tendance à s'affaisser car elle n'est alors plus soutenue par les produits. Par ailleurs, le paquet reste ouvert après mise en service, car jusqu'à présent on n'a prévu aucun moyen pour refermer l'emballage. Si le fait de rester ouvert ne présente pas trop d'inconvénients pour des petits conditionnements car les produits sont consommés assez rapidement, il n'en est plus de même avec les paquets plus gros qui vont rester en place pendant une plus longue période chez l'utilisateur. Il s'ensuit un problème d'hygiène - n'étant plus isolés de l'extérieur par l'enveloppe les rouleaux sont exposés aux salissures - et un problème de rangement car n'étant plus suffisamment maintenus par l'enveloppe, ils ont tendance à se répandre à l'extérieur.

L'invention a pour objet d'améliorer ce type de conditionnement en apportant une solution aux pro-

blèmes rapportés ci-dessus.

Le conditionnement d'objets, tels que rouleaux d'ouate de cellulose, conforme à l'invention, comprenant une enveloppe constituée d'un film en matière synthétique et une poignée rapportée, réalisée avec une bande, découpée dans un matériau souple, résistant, dont les extrémités sont solidaires de l'enveloppe, est caractérisé en ce que ladite enveloppe est pourvue d'une ligne de rupture préférentielle permettant de dégager une ouverture pour l'extraction des objets, et, en ce que la poignée est disposée en travers de ladite ligne, une de ses extrémités étant rendue solidaire de l'enveloppe par un moyen d'attache amovible.

La ligne de rupture préférentielle peut être obtenue par la perforation de l'enveloppe selon des traits interrompus. Selon un autre mode de réalisation, cette ligne peut être obtenue par l'emploi, pour l'enveloppe, d'un film du type cassant présentant la propriété de pouvoir être déchiré plus facilement dans une direction déterminée. Ce type de film est en soi connu.

On réalise alors l'enveloppement de sorte que la ligne de rupture choisie soit orientée dans cette direction ; une découpe dans le film assurant l'amorce de rupture.

L'attache amovible peut être réalisée avec un adhésif approprié dont on a enduit la surface d'une extrémité de la bande souple constituant la poignée. L'adhésif est choisi de façon que l'extrémité de la poignée puisse être détachée par pelage, et remise en place ultérieurement sur l'enveloppe, sans que la résistance à la traction dans le plan de la liaison soit sensiblement altérée. Ce type d'attache est déjà bien connu en soi, et est largement utilisé par exemple pour les couches-culottes, ou bien pour les étuis de mouchoirs en papier.

Grâce à l'invention on a résolu le problème par un moyen simple ne nécessitant aucune modification majeure ni aucun investissement supplémentaire sur les installations déjà en place pour la réalisation de ce type de conditionnement.

D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront à la lecture de la description, qui suit, d'un mode de réalisation non limitatif, illustrée par la figure unique, jointe en annexe, qui représente en perspective un paquet de rouleaux d'ouate de cellulose dans son enveloppe avec poignée, conforme à l'invention.

Dans ce mode de réalisation, les rouleaux (2) sont arrangés parallèlement entre eux sur 2 plans superposés et forment un groupement parallélépipédique rectangle (3).

L'ensemble est enveloppé dans une feuille souple (4) de polyéthylène ou autre polyoléfine. Celle-ci forme une ceinture, recouvrant 4 des faces du parallélépipède, dont les bords ont été repliés sur les 2 autres faces pour former des rabats (4') que l'on a thermosoudés ou collés ensemble.

Un des côtés du paquet est pourvu d'une poignée

(6) constituée d'un ruban en matériau, souple et résistant à la fois, tel que le polychlorure de vinyl.

Le ruban est orienté perpendiculairement aux deux plans de l'enveloppe qui comportent les rabats (4') et y est fixé par ses extrémités (61 et 62). L'une (61), par exemple celle qui est cachée sur le dessin, est soudée au film de l'enveloppe et ne peut en être désolidarisée dans les conditions normales d'utilisation.

L'autre extrémité (62) est solidaire de la face supérieure (sur la figure) par le moyen d'une attache amovible (7). Il peut s'agir d'un pavé d'une colle appropriée permettant le repositionnement de l'attache, telle qu'une thermocolle, enduite sur cette extrémité. Le pavé adhésif assure avec l'enveloppe une liaison résistante aux efforts de cisaillement exercés dans son plan. Toutefois la liaison peut être défaite par pelage, c'est-à-dire par l'application d'une force d'arrachement dans une direction formant un angle supérieur à 90° avec le plan de la liaison. L'adhésif n'étant pas altéré par cette opération, on peut reformer la liaison en appliquant à nouveau cette partie du ruban sur la surface de l'enveloppe. Afin de faciliter la préhension de l'extrémité (62) du ruban, on peut prévoir, en bout, une languette (63) non recouverte d'adhésif.

Pour permettre l'ouverture du paquet, on a prévu sur l'enveloppe une ligne de rupture préférentielle (8) constituée, par exemple, par des perforations réalisées selon des traits interrompus. Cette zone linéaire est ménagée sur la partie de la ceinture de l'enveloppe correspondant au moins à l'emplacement de la poignée, et est orientée transversalement par rapport à cette dernière.

Au lieu de perforations, on peut prévoir d'utiliser, pour l'enveloppe, un film du type cassant et de ménager une entaille à l'endroit désiré pour constituer une amorce de rupture. Il est nécessaire bien sûr que la feuille de l'enveloppe soit convenablement orientée pour que la direction de cassage suive la ligne de rupture préférentielle souhaitée.

La poignée ainsi réalisée remplit une double fonction. Tout d'abord, elle permet la préhension du paquet. Pendant le transport, seul des efforts de cisaillement étant exercés sur la liaison, l'attache amovible restera en place et la poignée ne cédera pas.

A la mise en service du paquet, on tire sur la languette (63), on libère la poignée, et on ouvre le paquet en déchirant l'enveloppe selon la ligne de rupture (8). On peut ensuite refermer le paquet en rabattant la poignée qui sert alors d'attache aux deux parties séparées de l'enveloppe.

De préférence, la zone de rupture est ménagée parallèlement et à proximité de l'une des faces avec rabats (4') de façon à séparer l'enveloppe en deux parties de hauteurs inégales, celle de plus petite hauteur formant couvercle.

L'invention comprend également le mode de réalisation suivant qui consiste à associer au moyen d'at-

tache amovible (7), un moyen d'attache supplémentaire plus résistant tel qu'un point de soudure entre la poignée et l'enveloppe que l'on rompt à la première ouverture du paquet. Ce moyen sert à consolider la poignée pendant le transport du paquet, avant sa mise en service. Après ouverture, le moyen d'attache amovible suffit car le paquet n'est en principe plus transporté et la poignée n'est plus sollicitée en traction.

Revendications

1. Conditionnement d'objets tels que notamment rouleaux d'ouate de cellulose, comprenant une enveloppe constituée d'un film en matière synthétique et une poignée rapportée réalisée à partir d'un ruban en matière souple et résistante fixée à l'enveloppe par ses extrémités, caractérisé en ce que l'enveloppe (4) est pourvue d'une ligne de rupture préférentielle (8) permettant de dégager une ouverture pour l'extraction des objets, et en ce que la poignée (6) est disposée en travers de ladite ligne, une de ses extrémités étant rendue solidaire de l'enveloppe par un moyen d'attache amovible (7).
2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ligne de rupture préférentielle (8) est obtenue par la perforation de l'enveloppe selon des traits interrompus.
3. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ligne (8) est obtenue par l'emploi, pour l'enveloppe, d'un film du type cassant avec amorce de rupture.
4. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que les objets étant groupés en un volume parallélépipédique, la ligne de rupture préférentielle (8) est ménagée parallèlement et à proximité de l'une des faces du volume.
5. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'enveloppe est réalisée au moyen d'une feuille disposée en ceinture autour du groupe d'objets, les bords de ladite ceinture étant repliés pour recouvrir deux faces opposées de ce dernier.
6. Conditionnement selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'attache amovible (7) est réalisée au moyen d'un pavé d'une colle appropriée permettant le repositionnement de l'attache.
7. Conditionnement selon l'une des revendications

précédentes caractérisé en ce qu'une attache supplémentaire est associée à l'attache amovible (7), cette attache, étant rompue à la première ouverture de l'enveloppe.

8. Conditionnement selon la revendication 7 caractérisé en ce que ladite attache supplémentaire est un point de soudure entre ladite extrémité de la poignée et l'enveloppe.

Patentansprüche

1. Verpackung von Gegenständen so wie insbesondere Rollen aus Zellstoffwatte, mit einer Hülle, die von einer Folie aus synthetischem Material gebildet ist und einem angebrachten Griff, der von einem Band aus flexiblem und widerstandsfähigem Material gebildet ist, welches mit seinen Enden an der Hülle befestigt ist, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle (4) mit einer Aufreißlinie (8) versehen ist, welche erlaubt, eine Öffnung zum Herausziehen der Gegenstände freizulegen, und daß der Griff (6) quer zu der Linie angeordnet ist, wobei eines seiner Enden durch ein entfernbare Befestigungsmittel (7) mit der Hülle verbunden ist.
2. Verpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Aufreißlinie (8) durch Perforation der Hülle entlang unterbrochener Striche erhalten ist.
3. Verpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Linie (8) durch Gebrauch eines Filmes vom zerreißenden Typ mit Reißausgangspunkt erhalten ist.
4. Verpackung gemäß einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Gegenstände in einem parallelepipedischen Volumen gruppiert sind, wobei die Aufreißlinie (8) parallel zu und in der Nähe von einer der Seiten des Volumens eingearbeitet ist.
5. Verpackung gemäß einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle mittels einer Folie verwirklicht ist, die als Gurt um die Gruppe Gegenstände angeordnet ist, wobei die Ränder des Gurtes gefaltet sind, um zwei einander gegenüberliegende Seiten dieser letzteren zu bedecken.
6. Verpackung gemäß einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die entfernbare Befestigung (7) mittels eines Pflasters eines geeigneten Klebstoffes verwirklicht ist, welches das Wiederanbringen der Befestigung

erlaubt.

7. Verpackung gemäß einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß eine zusätzliche Befestigung mit der entfernbaren Befestigung (7) verbunden ist, wobei diese Befestigung beim ersten Öffnen der Hülle aufgebrochen wird.
8. Verpackung gemäß Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die zusätzliche Befestigung ein Schweißpunkt zwischen dem Ende des Griffes und der Hülle ist.

Claims

1. Packaging of objects such as, in particular, rolls of cellulose wadding, comprising a wrapping consisting of a film of synthetic material and an attached handle produced from a strip of strong, flexible material fixed to the wrapping by its ends, characterised in that the wrapping (4) has a preferential breaking line (8) enabling an opening to be made for extracting objects, and in that the handle (6) is disposed across the said line, one of its ends being fixed to the wrapping by a removable attachment means (7).
2. Packaging according to Claim 1, characterised in that the preferential breaking line (8) is obtained by perforating the wrapping in broken lines.
3. Packaging according to Claim 1, characterised in that the line (8) is obtained by using, for the wrapping, a film of the fragile type with the start of a break.
4. Packaging according to one of the preceding claims, characterised in that, the objects being grouped in a parallelepipedal volume, the preferential breaking line (8) is provided parallel to and in proximity to one of the faces of the volume.
5. Packaging according to one of the preceding claims, characterised in that the wrapping is produced by means of a sheet disposed in a band around the group of objects, the edges of the said sheet being folded so as to cover two opposite faces of the latter.
6. Packaging according to one of the preceding claims, characterised in that the removable attachment (7) is produced by means of a panel of suitable adhesive allowing the repositioning of the attachment.
7. Conditioning according to one of the preceding

claims, characterised in that an additional attachment is associated with the removable attachment (7), this attachment being broken when the wrapping is first opened.

5

8. Packaging according to Claim 7, characterised in that the said additional attachment is a welding point between the said end of the handle and the wrapping.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

